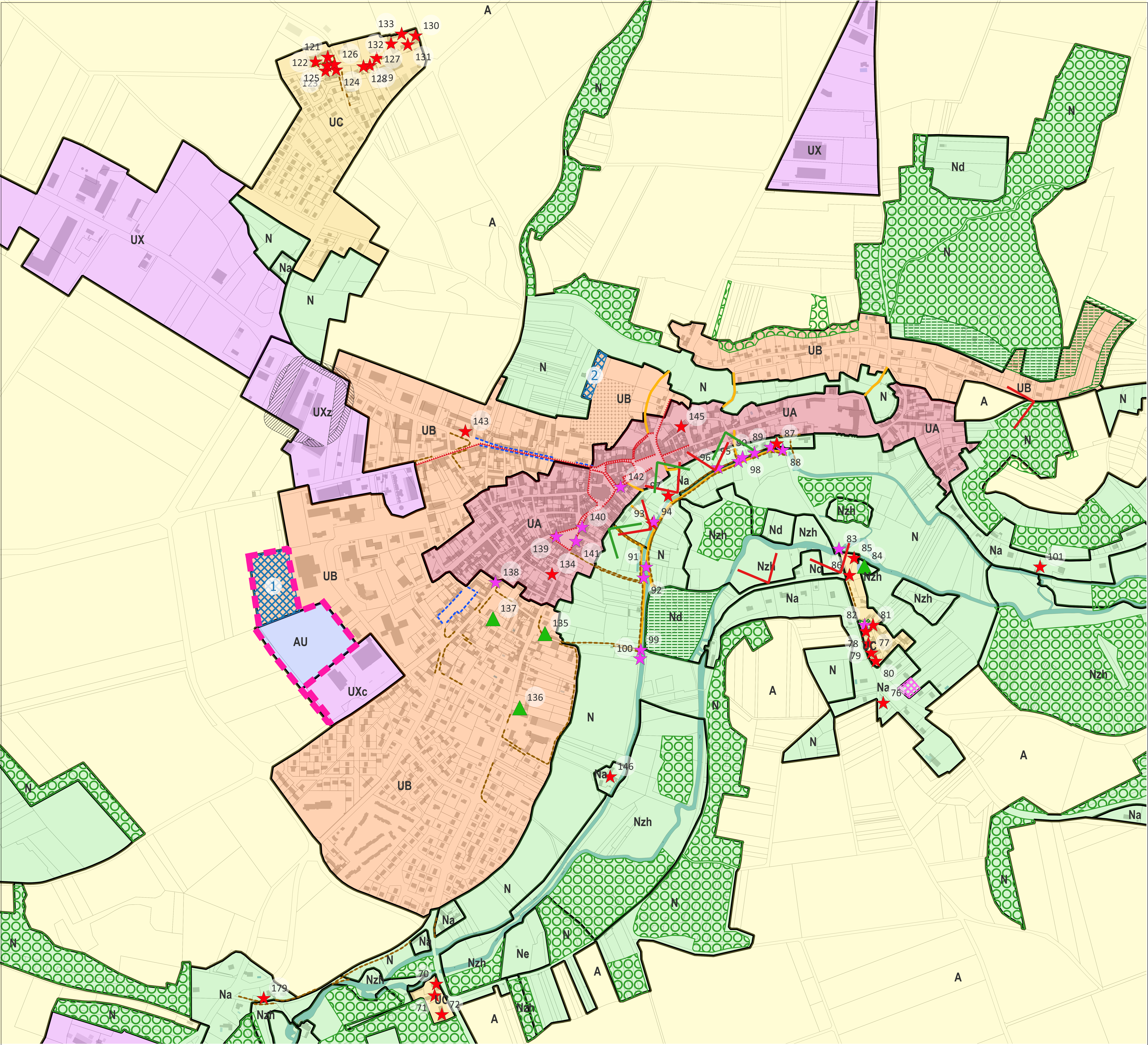




Liste des emplacements réservés				
Repère	Destination	Bénéficiaire	Parcelles concernées	Surface
1	Équipement sportif	Commune	BA 3, 5, 6, 77	22 123 m²
2	Extension cimetière	Commune	AN 26, 27	2 124 m²

- LEGENDE :
- Limite de zone
 - zh Secteur concerné par une zone humide avérée de classe A (DRIEAT) à préserver
 - Espaces boisés classés
 - OAP
 - Emplacements réservés
 - Bande de protection de 50 m autour des massifs boisés de plus de 100 ha
 - Sites Urbains Constitués (SUC)
 - Espace vert à protéger (EVP)
 - Faisceau lignes électriques
 - Mares et bassins à protéger au titre de l'article L.151-23
 - Linéaire d'implantation à l'alignement
 - Protection du linéaire commercial
 - Couloir de 30 m de part et d'autre des lignes électriques aériennes
 - Secteur de taille et de capacité limitées (STECAL)
 - Murs de clôture structurant
 - Venelles
 - Bâti de caractère
 - Arbres remarquables
 - Petit patrimoine (Ex : Lavoir, puit)
 - Cône de vue
 - Vue remarquable
 - Changement de destination
- Zones de risques autour de la société Terres Bocage Gatinais
- Zone d'effets létaux
 - Zone d'effets indirects

Plan Local d'Urbanisme

4. PLAN DE ZONAGE

4.2. PLAN DU BOURG

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal du 11 décembre 2025 approuvant le PLU

Echelle : 1/2500e